

85

Commission permanente
Séance du 18 novembre 2024



Rapporteur : M. MORAZIN

50072

24 - Sport

Aide sectorielle aux équipements sportifs scolaires - Construction d'une salle de sport à Châteaubourg

Le lundi 18 novembre 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme COURTEILLE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative à l'adoption du budget

primitif 2024 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 18 avril 2024 relative à l'évolution des critères relatifs à l'aide sectorielle aux équipements sportifs utilisés par les collèges ;

Exposé :

Le Département est sollicité par la commune de Châteaubourg pour le financement d'une salle de sport au titre de son dispositif d'aide sectorielle aux équipements sportifs utilisés par les collèges. La commune souhaite construire une nouvelle salle de sport à la place de la « Halle Fayelle » datant de 1978 qui sera démolie.

A la suite de l'évolution du dispositif d'aide sectorielle décidée par l'Assemblée départementale le 18 avril dernier, ce projet d'un montant estimé à 3 816 973 euros hors taxe est éligible à une aide sectorielle calculée sur un plafond de dépenses de construction de 1 300 000 euros HT et un taux de participation de 30 %. Cette aide s'élèverait à 390 000 euros HT.

Ce même projet a fait l'objet d'un soutien de la Collectivité au titre du contrat départemental de solidarité territoriale de Vitré Communauté pour un montant de 538 640 euros (Commission permanente du 8 juillet 2024).

Les crédits ont été inscrits en décision modificative n° 2 sur le budget principal, AP EDSP1003-2024, imputation 204-325-2324, code service P132.

Décide :

- d'attribuer, au titre du dispositif d'aide sectorielle, une subvention de 390 000 euros à la commune de Châteaubourg pour son projet de démolition - reconstruction d'une salle de sport.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 19 novembre 2024

ID : CP20242883

Pour extrait conforme